



AGENDA

Samedi 8 octobre

- Bourse à la puériculture organisée par l'association « Au rendez-vous des bouts de chou ». Voir page 3.
- Concours de pétanque à la mêlée organisé par l'ASC. 14H, Zone du Charbonneau. 5 € l'inscription, buvette, lots et pot de l'amitié.

Mardis 11 et 25 octobre

Balades pour les seniors et aussi pour tous. 2 circuits au choix : l'un d'1 heure, l'autre de 2 heures. Départ 9H45 devant la Mairie. Bernard (06 63 65 99 96).

Mercredi 12 octobre

- Contes pour les tout-petits, 10H à la médiathèque. Voir page 2.
- Balayage des caniveaux. Ne laissez pas vos véhicules en stationnement le long des trottoirs.

Vendredi 14 octobre

Concours de belote organisé par l'ASC, voir page 3.

Samedi 15 et dimanche 16 octobre

L'élevage « La doudou » vous ouvre ses portes dans le cadre de la balade du goût. Voir tract joint.

Dimanche 16 octobre

L'écume des mots : contes par Simon Gauthier, conteur québécois, 17H à la médiathèque. A partir de 7 ans. Voir page 2.

Dimanche 30 octobre

Passage à l'heure d'hiver.

Dimanche 6 novembre

Brocante au gymnase, 8H-18H. 5 € le mètre linéaire pour les Cheptainvillois, 10 € pour les extérieurs. Réservée aux particuliers. Matériel fourni par la Mairie (chaises et tables). Inscription en Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 6 septembre dernier le Conseil Municipal a notamment :

- adopté le règlement de l'espace « La parenthèse ». Voir imprimé joint.
- adopté la planification des travaux de mise aux normes des arrêts de bus tels que définis dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité et de l'agenda d'accessibilité programmé « transport en commun ».

La planification est la suivante :

- 2018 : arrêts de bus Mairie,
- 2019 : arrêts de bus Château,
- 2020 et 2021 : arrêts de bus rue des Francs Bourgeois,
- les arrêts de bus situés sur la route de Marolles sont de la compétence de Cœur d'Essonne Agglomération.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU a été mis en révision par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 février 2016. La 1^{ère} étape a consisté à l'établissement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Des réunions ont été régulièrement organisées avec les membres du comité urbanisme. Ce PADD a été présenté lors d'une réunion des personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) le jeudi 19 mai dernier.

Une réunion publique de concertation a ensuite été organisée jeudi 26 mai afin de présenter aux administrés les objectifs souhaités par la municipalité et recueillir les remarques ou suggestions. Le PADD a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal le 2 juin 2016.

Nous en sommes désormais à la phase d'étude du règlement et du zonage.

Nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

MAISON MÉDICALE, 2 RUE DES CORMIERS

La maison médicale est située 2 rue des Cormiers (anciennement 5 rue des francs bourgeois).

- Guillaume BOUSSARDON, **kinésithérapeute**, consulte au cabinet et à domicile. Tél. : 06 89 66 68 63.

- Marie AUVRAY, **ostéopathe**, consulte sur rendez-vous. Tél. : 06 20 21 23 81.

Nous vous tiendrons informés des installations des professionnels de santé.

MÉDAILLÉS DU TRAVAIL ET NOUVEAUX HABITANTS

La Municipalité organise une réception samedi 26 novembre, salle polyvalente, à 11H30 au bénéfice des médaillés du travail et des « nouveaux cheptainvillois ». Il est demandé à ces derniers de se faire connaître en Mairie en appelant le 01 69 14 82 12.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

La révision des listes électorales est ouverte à ceux et celles qui ont acquis, depuis la dernière révision des listes électorales, l'aptitude à figurer sur ces listes et qui possèdent dans la commune leur domicile légal ou une résidence prescrite par la loi. Si tel est votre cas, pour pouvoir voter à Cheptainville, **vous devez vous faire inscrire, en Mairie jusqu'au 31 décembre**, délai de rigueur avec :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

- Justificatif de l'attache avec Cheptainville (quittance EDF, ou de téléphone...).

Les ressortissants de l'Union Européenne sont également admis à pouvoir être inscrits sur les listes électorales munis de leur titre de séjour et du justificatif de l'attache avec Cheptainville.

L'année 2017 sera propice en matière électorale notamment par l'organisation des présidentielles et des législatives. N'oubliez pas de vous inscrire.

CHASSE

La chasse est ouverte jusqu'au 28 février. Soyez vigilants, restez sur les chemins. Les battues au gros gibier seront, quant à elles, signalisées par des panneaux à l'entrée des chemins.

MAISON CITOYENNE D'ACCÈS AU DROIT ET À L'EMPLOI

Des permanences juridiques sont régulièrement organisées sur différentes communes de l'Arpajonnais et ouvertes à tous ses habitants. Renseignements en Mairie et sur les sites : www.cheptainville.fr et www.cc-arpajonnais.fr.

TICKETS CINÉMA

Nous vous rappelons que le C.C.A.S. revend des **places de cinéma au tarif unitaire de 4 €** aux jeunes étudiants cheptainvillois âgés de 11 à 20 ans. Vente des tickets **tous les mardis à partir de 17H.**

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Attention aux déjections canines, respectez les lieux de promenade.

La divagation des animaux domestiques est interdite, veuillez tenir votre chien en laisse dans tous les endroits publics. Il est rappelé que **les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.**

Rappel : l'espace de jeux La parenthèse est interdit aux chiens.

OCTOBRE ROSE 2016, UNE MAMMOGRAPHIE PEUT SAUVER UNE VIE

1 femme sur 8 sera concernée dans sa vie par le cancer du sein. Détekté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans 9 cas sur 10 mais aussi être soigné par des traitements moins lourds. C'est pourquoi, aujourd'hui, le dépistage est une arme efficace contre ce cancer. L'ADMC 91 (Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne) invite tous les 2 ans par courrier les femmes de 50 à 74 ans, sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier à réaliser une mammographie (radiographie des seins) de dépistage chez le radiologue de leur choix. L'examen pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie sans avance de frais, comprend un examen clinique des seins et une mammographie. Pour plus de renseignements, consultez le site internet de l'ADMC 91 à l'adresse suivante: www.admc91.org ou contactez-nous par téléphone au 01 64 90 52 12 ou par mail à : sein@admc91.org

LA MÉDIATHÈQUE

- **Mercredi 12 octobre à 10H** : Contes pour les tout-petits. Séance réservée aux assistantes maternelles et aux parents qui gardent des enfants de moins de 3 ans.
- **Dimanche 16 octobre à 17H** : **L'écume des mots** par Simon Gauthier, conteur québécois. Simon Gauthier fait rêver et rire, il émeut et bouleverse... Avec ses mots, son corps, sa voix, Simon se transforme pour incarner les différents personnages de ses récits et planter un décor fictif, nous entraînant dans le plus grand théâtre du monde : l'imaginaire. Il chante aussi, et joue de son instrument de prédilection : la scie musicale. Et parfois du baleinophone !
De 7 à 107 ans, 1 heure. Entrée libre, sur réservation.
- **Découvrez l'art en vous amusant !** Jusqu'au 23 novembre venez jouer en vous initiant à l'art avec une malle de livres et 2 jeux de société.

Mardi de 16H à 19H

Mercredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H30

Samedi de 10H à 12H30

Espace La Parenthèse - Rue du Village. **Téléphone** : 01 64 56 18 70. **Mail** : mediatheque@cheptainville.fr
L'inscription est gratuite. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LES ÉTUDIANTS

A partir de la présente année scolaire le CCAS accorde une aide forfaitaire à tous les étudiants âgés de moins de 26 ans au 31 décembre 2016. Cette aide s'élève à 150 €.

Afin d'en bénéficier les intéressés devront fournir leur dossier complet **avant le 15 novembre** composé :

- d'un imprimé délivré en Mairie dûment complété,
- d'un certificat de l'établissement prouvant que l'étudiant a bien acquitté ses droits d'inscription,
- d'un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire.

Pour les apprentis et élèves en alternance, la participation forfaitaire annuelle s'élève à 75 €. Pour en bénéficier les intéressés ne devront pas percevoir un salaire supérieur à 50% du SMIC et devront fournir, outre les documents ci-dessus, une copie de leur contrat de travail.

CCAS : BONS ÉPICERIE

Nous vous rappelons que les Cheptainvillois aux revenus modestes peuvent prétendre aux bons « épicerie » d'une valeur de 30 € reconductibles. Pour cela le calcul du quotient familial est indispensable et le seuil retenu a été revu à la hausse (700 €) pour accroître le nombre des bénéficiaires. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec le CCAS.

Festival l'Art et les mots

du 8 au 13 novembre 2016, « TRANSPARENCE et MIROIR »

JEUNES ARTISTES CHEPTAINVILLOIS, À VOS PINCEAUX ET CRAYONS !

A l'occasion du 8^{ème} Festival « l'Art et les Mots » et du 17^{ème} Salon « Couleurs et Passion » le Comité Culturel organise un **concours de dessin** afin de mettre à l'honneur nos jeunes artistes cheptainvillois (es) de 6 à 11 ans.

Le thème de cette année est « **Transparence et miroir** ». Libre cours au style d'expression (BD, Graff, Mangas, collage ex : Arcimboldo, etc...), à la technique employée (collage, gouache, pastels, encres, crayons, feutres, etc...), le format du dessin sera compris entre 24 x 32 et 50 x 65 cm. **Le dessin doit être une réalisation personnelle sans l'aide d'un tiers.**

Les œuvres seront exposées lors du salon, du 8 au 13 novembre.

Dépôt des œuvres le lundi 7 novembre de 15H à 20H, salle polyvalente.

Le jury sera composé d'élus des Conseils Municipaux adultes et enfants.

Un prix spécial « jeune artiste Cheptainvillois » sera offert au gagnant.

Inscription en Mairie avant le 04 novembre.

ASSOCIATION AU RENDEZ-VOUS DES BOUTS DE CHOUX

SAMEDI 8 OCTOBRE, BOURSE AUX VÊTEMENTS 0-16 ANS, AUX JOUETS ET À LA PUÉRICULTURE, SALLE POLYVALENTE

Dépôt : Samedi 8 octobre de 08H30 à 11H30

Vente : Samedi 8 octobre de 13H30 à 17H00

Reprise des articles : Dimanche 9 octobre de 16H00 à 17H00

Renseignements : Géraldine Cuzet : didine-ga@orange.fr



AVENIR SPORTIF CHEPTAINVILLOIS

CONCOURS DE BELOTE, VENDREDI 14 OCTOBRE, 20H30

Salle polyvalente, ouverture des portes 20h.

Concours ouvert à tous, quel que soit votre niveau. Participation 7 €. Choix du partenaire par tirage au sort à chaque partie. Soirée très conviviale venez nous rejoindre.

JOURNÉES RÉCRÉATIVES VACANCES DE TOUSSAINT

Comme annoncé dans notre journal n°40, nous proposons pour vos enfants de 5 à 10 ans, 2 journées sur le thème d'Halloween.

- 2 dates : 21 (et non 24) et 31 octobre 2016.
- 2 horaires : 8H/18H et 10H/18h (pas de départ avant 18H).
- Tarifs : 8H/18H : 18 €, 10H/18H : 15 € (repas du midi non compris, à apporter)

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et jusqu'au 15 octobre selon places disponibles.

Si désistement après le 15 octobre la journée sera facturée (sauf maladie avec certificat médical)

Au programme : jeux sportifs, cuisine, art floral, créativité sur le thème, lecture, dessin, jeux de société, peinture...

Contact : avenir sportif cheptainvillois@gmail.com, 01 64 56 27 65 après 19H.

ASSOCIATION L'ART ET CRÉATIONS

L'Art et Créations dispose de places pour les enfants dans les ateliers suivants :

- Cuisine : une fois par mois le mercredi de 14h à 15h30, pour 9 ans et + (contact : Danielle LAFITE 01 64 90 65 25)
- Musiques actuelles : stages pendant les petites vacances scolaires (contact : Edith BELLEC 01 64 56 23 92) reprise samedi 22 et dimanche 23 octobre
- Dessin / découverte : le jeudi de 17h30 à 19h (contact Yannick LANNOIS 01 64 56 09 20)
- Mosaïque : stages pendant les vacances scolaires d'automne et printemps (contact : Christine VANNIER 06 78 79 45 00) reprise lundi 24 octobre
- Et pour les CM2 uniquement à partir de 10 ans : Couture : le mercredi de 17h à 18h30 tous les 15 jours. (contact : Sylvie RUBIO 01 64 56 23 16)

RÉUNION D'INFORMATION « CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS »

LE LUNDI 17 OCTOBRE, SALLE DES LARRIS, 8 RUE DES ÉCOLES À BREUILLET, 20H.

La Fédération des Particuliers Employeurs d'Ile-de-France (FEPEM) accompagne, conseille et informe les parents-employeurs sur les questions administratives et juridiques concernant l'accueil de leurs enfants chez une assistante maternelle ou à leur domicile.

La FEPEM et les Relais Assistants Maternels Cœur Essonne s'associent pour vous proposer une réunion d'information sur la Convention Collective Nationale des Assistants Maternels. Au programme : vos droits et obligations, le contrat de travail, les aides financières, les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle (rémunération, calcul de congés payés...).

Inscription auprès du RAM de Cheptainville au : 01 64 95 44 37.

FÊTE DE LA SCIENCE DU 8 AU 16 OCTOBRE

Animations sur le village des sciences situé cette année à Arpajon et dans les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération. Programme complet sur le site de Cheptainville.

CHEZ NOS AMIS COMMERÇANTS

BRASSERIE DE L'ÉGLISE

La brasserie de l'église accueille un mardi midi par mois les personnes qui souhaitent passer un bon moment autour d'un repas. Prochaine date : **mardi 25 octobre**.

Formule à 13,60 €.

Inscription et renseignement auprès de Mme Launay au 06 71 47 25 61, 01 64 56 09 12 ou à la brasserie.

RECHERCHE D'UN PROPRIÉTAIRE DE TERRAIN BOISÉ

Madame la préfète de l'Essonne vient de porter à notre connaissance que le terrain cadastré section A n°434 (partie de bois le long de la RD 449, gauche en allant sur Arpajon) n'avait plus aucun propriétaire connu. Si aucun propriétaire ne s'est fait connaître auprès de la Mairie dans un délai de 6 mois, ce bien sera présumé sans maître. Il vous appartient donc, si vous en êtes propriétaire, de vous faire connaître en Mairie dans les meilleurs délais.

LES RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI D'ORLY-PARIS

MARDI 4 OCTOBRE DE 10H À 18H

Aérogare Orly sud, porte C -
3ème étage

150 recruteurs, 80 exposants.

www.rdvemploi-orlyparis.com

ASSOCIATION SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT

Depuis 25 ans, les membres de Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) s'engagent pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité. Le groupe local SNL de Marolles fête ses 20 ans. A cette occasion vous pourrez retrouver :

- de 14H à 17H : après-midi jeux de société animée par l'association « Chaos Lord » et les bénévoles de SNL. Enfants, jeunes et adultes, en famille, entre amis, ou en solo, vous êtes tous invités à venir jouer. Tous âges, tous niveaux de jeux.

- de 21H à Minuit, Bal Folk animé par Pic Note Folk. Lors du bal, un musicien explique les pas de danse, pour la plupart simple, permettant à petits et grands de danser ensemble ! Entrée : Participation libre au profit de SNL.

Salle des fêtes de Marolles, avenue du Lieutenant Agoutin.

INFORMATIONS PERMANENTES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU HUREPOIX

Ordures ménagères : mardi à partir de 11H.

Emballages : vendredi matin.

Déchets végétaux : vendredis 14 et 28 octobre, l'après-midi.

Papiers et verres : 5 bornes d'apport volontaire sont installées Zone d'activités du Charbonneau, route de Marolles, parking des écoles, parking du Cimetière et parking de la Mairie.

Conteneur à vêtements : Zone d'activités du Charbonneau.

ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait désormais uniquement sur appel téléphonique au 01 69 94 14 18. Ce service est payant au tarif de 30 € et gratuit pour les personnes handicapées ainsi que pour les personnes de plus de 65 ans.

Siège social du S.I.C.T.O.M. :

Tél : 01 69 94 14 14.

www.sictom-du-hurepoix.fr

Déchèterie d'égly rue des Meuniers :

Tél : 06 73 21 15 16.

Se munir de la carte d'accès valable 3 ans et d'une pièce d'identité.

Horaires d'été jusque fin octobre :

Lundi et vendredi : 14H - 17H45,

Mardi, Mercredi, jeudi, samedi :

9H - 13H et 14H - 17H45,

Dimanche : 9H - 13H.

L'accès à ce site n'est absolument pas remis en question pour les années à venir.

Ouverture de la Mairie

Lundi : de 9H à 12H et
de 15H à 18H15

Mardi de 15H à 18H45

Mercredi : fermée

Jeudi : de 9H à 12H et
de 15H à 18H15

Vendredi : de 15H à 18H15

Samedi : de 9H30 à 11H30

Tél : 01 69 14 82 12

Fax : 01 64 56 26 13

Courriel : accueil@cheptainville.fr

Service urbanisme

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H. Contactez le 01 69 14 89 74 pour obtenir un rendez-vous.

CHEPT'INFOS

Contact : Catherine Vatier

catherine.vatier@cheptainville.fr

Site : www.cheptainville.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

PERMANENCES DE MICHEL POUZOL, DÉPUTÉ

Michel POUZOL, député répond à toutes vos questions. Permanences le vendredi après-midi sur rendez-vous au 06 83 51 29 53.

PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dominique Bougraud et Alexandre Touzet, élus du canton d'Arpajon, répondent à vos questions sur rendez-vous à la Maison Départementale des solidarités, 25 bis route d'Egley à Arpajon. Contactez le 01 77 58 12 36.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Vous recherchez une assistante maternelle, contactez la responsable du relais du secteur de Cheptainville : Isabelle BEDEL au 01 64 95 44 37.

Réunions d'information pour les parents ou futurs parents de 18H30 à 20H30 : Mardi 11 octobre à Arpajon (tél. : 01 64 90 89 77).

DON DU SANG

• Lundi 3 octobre de 15h30 à 19h30

Salle communale Andrée et Marcel LEFEVRE
Avenue Alphonse Martin
Janville-sur-Juine

• Lundi 17 octobre de 15h à 20h

Salle Saint Sauveur
46 avenue Hoche
Arpajon

• Lundi 24 octobre de 16h à 20h

Salle Gervais Pajadon
40, Grande rue
Breuillet

Infos : www.dondusang.net

NUMÉROS D'URGENCE UTILES

• **Médecins week-end et jours fériés** :
01 64 46 91 91

• **S.O.S Médecins** : 3624 /
0826 88 91 91

15 : urgences médicales - SAMU

17 : Police / **18** : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen **119** :
Enfance maltraitée

116 000 : Enfants disparus.



URGENCES SANTÉ

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 2 OCTOBRE

Pharmacie MICHELS

Centre Cial Simply Market
3, rue du 8 mai 1945
LEUVILLE-SUR-ORGE,
01 60 84 22 56

Pharmacie MARTIN

Centre Cial Les fontaines Saint Lubin
BOISSY-SOUS-ST-YON,
01 60 82 05 96

DIMANCHE 9 OCTOBRE

Pharmacie JAFFRE

83, rue de la République
OLLAINVILLE, 01 64 90 36 12

Pharmacie MORISSEAU

7, rue de la Libération
SAINT-VRAIN, 01 64 56 11 12

DIMANCHE 16 OCTOBRE

Pharmacie DAIX-NAUDIN

36, Grande Rue - Résidence
"La Roseraie"

EGLY, 01 64 90 21 31

Pharmacie LE HOUEROU

8, place de la Commune de Paris
ITTEVILLE, 01 64 93 15 62

DIMANCHE 23 OCTOBRE

Pharmacie DAMBRINE

12, rue Croix d'Egley
EGLY, 01 64 90 27 76

Pharmacie PAROLINI

48 bis, rue St-Germain
ITTEVILLE, 01 69 93 10 25

DIMANCHE 30 OCTOBRE

Pharmacie GANDOLPHE

Centre Cial "Les Cendrennes",
route de Corbeil
ST-GERMAIN-LES-ARPAJON,
01 60 84 09 79

Pharmacie BOURGOIN

73, Grande Rue
LARDY, 01 69 27 40 24

Pour connaître les pharmacies de garde de nuit, présentez-vous au Commissariat d'Arpajon muni de l'ordonnance et d'une pièce d'identité. Tél. : 01 69 26 19 70.

RÈGLEMENT DE L'ESPACE « LA PARENTHÈSE »

Article 1

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Du 1^{er} avril au 31 octobre : Journées scolaires : de 7 H 30 à 20 H

Du 1^{er} avril au 31 octobre : Journées non scolaires : de 10 H 30 à 20 H

Du 1^{er} novembre au 31 mars : Journées scolaires : de 7 H 30 à 19 H

Du 1^{er} novembre au 31 mars : Journées non scolaires : de 10 H 30 à 19 H

Ces horaires peuvent, être modifiés, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'évènements particuliers, sur décision du Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale.

Toutes les activités périscolaires (TAP) qui se déroulent dans cet espace entraînent automatiquement la fermeture de ce parc au public.

Article 2

Afin de préserver la sécurité, la tranquillité et l'agrément du public, l'entrée de cet espace est interdite, sauf autorisation administrative, à tous les engins ou véhicules à moteur.

Article 3

La circulation des cyclistes est strictement interdite.

Article 4

La surveillance des enfants sur les aires de jeux est assurée sous l'entière responsabilité des parents ou adultes accompagnants.

Le respect des spécificités de chaque jeu est obligatoire pour la sécurité des enfants mais aussi pour éviter une usure anormale du matériel.

Voici les caractéristiques des jeux :

L'aiguille du géant : Réservé aux enfants de 4 à 12 ans

Les jeux tonus sur ressort, le poney et le scooter : Réservés aux enfants de 3 à 7 ans

Le jeu à bascule « le chat et la souris » : Réservé aux enfants de 4 à 7 ans

Le petit tourniquet : Réservé aux enfants de 4 à 10 ans

Le chalet avec toboggan : Réservé aux enfants de 3 à 12 ans

Article 5

Les jeux dangereux pour les usagers ou les promeneurs (jeux de ballon, boules, etc...) sont interdits.

Sont également interdits les activités et comportements présentant un risque pour l'hygiène publique ou une nuisance pour l'environnement, tels que tirs de pétards, tapage diurne ou nocturne, brasiers, dépôts et souillures de quelque nature que ce soit, etc...

Article 6

Il est strictement interdit d'introduire, sous quelque forme que ce soit, des boissons alcoolisées.

Article 7

Il est strictement interdit de fumer dans cet espace.

Article 8

L'occupation abusive des bancs mis à la disposition du public, notamment en cas de rassemblement de personnes susceptibles de troubler la sérénité des lieux ou de porter atteinte à la tranquillité publique, est interdite.

Article 9

Tous les animaux, même tenus en laisse, sont interdits.

Article 10

Le public est tenu de respecter la propreté des espaces verts et des équipements qui s'y rattachent.

Article 11

Pour assurer plus spécialement la conservation et la sauvegarde de cet espace, il est en outre interdit, sauf autorisation municipale expresse :

- d'écrire, de peindre ou de placarder des affiches sur les bâtiments, jeux, clôtures ou sur le mobilier urbain,
- de déposer des déchets de toute nature, en dehors des corbeilles prévues à cet effet.

Tout contrevenant aux présentes dispositions s'expose à un procès-verbal et, le cas échéant, à une expulsion des lieux.

Article 12

Les élus et les agents municipaux sont habilités à faire appliquer le présent règlement.

Article 13

Les réclamations éventuelles devront être adressées en Mairie.

